



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230619-2023-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 19 juin 2023

Délibération : N° 2023-31

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt trois le Lundi 19 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 juin 2023

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

David BOUTILLIER, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, excusée

Secrétaire de séance : Grégory RONDIER

Acceptation d'un remboursement de sinistre

DELIBERATION

Dans la soirée du 29 au 30 mai 2023, une voiture a percuté un panneau de signalisation « balise empreinte J4 » place du Docteur Mahy. L'auteur de l'accident a été retrouvé et souhaite rembourser directement le panneau de signalisation auprès de la collectivité. Le montant de ce remplacement est de 164,78 € TTC.

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement direct, après émission d'une facture d'un montant de 164,78 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230619-2023-31-DE

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures. Réception par le préfet : 20/06/2023

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 juin 2023

Le Maire

Johann WERY

